



Union nationale des Syndicats **cgt** des Personnels des Associations et Organismes sociaux, sportifs & Culturels

14-16 rue des Lilas 75019 Paris | 01 42 40 94 02 | contact@uspaoc-cgt.fr

www.uspaoc-cgt.fr

L'ACTU SPAOC

Rapport IGASS « Qualité de l'accueil et prévention de la maltraitance dans les crèches »

Des constats alarmants qui viennent renforcer l'analyse de la CGT et des préconisations où les revendications des personnels des crèches pourraient aboutir.

« Cela fait combien de mois, voire d'années que l'USPAOC CGT dénonce la dégradation des conditions de travail, le manque de personnel, les rémunérations trop basses pour déclencher l'appétence pour ces métiers de l'humain, hauts en responsabilité. La délégation de service public a des limites. La réponse aux besoins des familles en termes d'accueil des jeunes enfants comme des personnes âgées dépendantes doit être gérée par des organismes publics » : c'est ainsi qu'en juillet 2022, s'exprimait l'USPAOC, en réaction au décès d'un enfant survenu dans une des crèches « People&Baby ».

Aujourd'hui, le rapport commandé à l'IGASS par Jean-Christophe Combe, Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des personnes handicapées, sur « la qualité de l'accueil et de prévention de la maltraitance dans les crèches », suite au décès de ce jeune enfant, vient conforter les ressentis des personnels d'une grande majorité des crèches et argumenter leurs revendications.

Les revendications portées par l'USPAOC, c'est-à-dire :

- ✓ Une réelle revalorisation des salaires de l'ordre de 15%,
- ✓ La CDIisation des personnels en CDD ou en Contrat d'Engagement Educatif,
- ✓ La fin des contrats à temps partiel subis,
- ✓ Un taux d'encadrement adapté aux enfants respectant leur bien-être et les conditions de travail des personnels,
- ✓ Une réelle reconnaissance de leur métier et des savoir-faire,
- ✓ La qualification
- ✓ L'utilité sociale
- ✓ Des budgets de fonctionnement à la hauteur des besoins.
- ✓ La création du service public de la petite enfance

devraient pouvoir trouver une réponse positive dans les domaines sur lesquels l'IGASS préconise d'agir à savoir :

- ✓ La connaissance du développement de l'enfant et l'apport de la science,
- ✓ La garantie d'une présence effective et sécurisante auprès des enfants,
- ✓ L'amélioration du bâti et de l'aménagement intérieur et extérieur,
- ✓ Les ressources humaines et les formations professionnelles,
- ✓ Le financement et la qualité de l'accueil
- ✓ Le circuit d'alerte, de réclamation et de signalement
- ✓ L'évaluation et l'inspection contrôle
- ✓ La gouvernance du secteur de la petite enfance.

Reste à savoir, si les différents acteurs de la petite enfance, les parents jusqu'à l'ETAT en passant par les gestionnaires des structures, sauront s'emparer de ce rapport pour changer la donne. Quand ça touche les plus vulnérables, la priorité n'est pas à la spéculation ! La réponse aux besoins des familles en termes d'accueil des jeunes enfants comme des personnes âgées dépendantes doit être gérée par des organismes publics ». Les personnels des crèches peuvent compter sur l'USPAOC, elle saura utiliser ce rapport à bon escient.

Union nationale des syndicats cgt pour les personnels des associations et des organismes sociaux, sportifs et culturels | Salariés et saisonniers des centres de loisirs, des maisons de quartier, des centres sociaux, des centres de vacances, des crèches, des maisons pour tous, du périscolaire, des organismes de l'éducation populaire, tous les acteurs du lien social et familial | ANIMATION ECLAT | SPORT | ALISFA